



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 4306

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les difficultés rencontrées par les pèlerins du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier pour se rendre à Lourdes. Les trains spéciaux mis à la disposition des pèlerins empruntent en effet, en raison de la reconfiguration du parc de locomotives diesel de la SNCF, un itinéraire électrifié via Lamballe, Rennes, Saumur, Tours, Poitiers, Bordeaux et Pau. Cet itinéraire, plus long que l'itinéraire de la côte atlantique, traditionnellement proposé aux pèlerins, se traduit par un temps de trajet plus important. La densité des trafics TER et fret, les nombreux travaux et les deux rebroussements de Rennes et Tours ont, en outre, pour conséquence une augmentation excessive de la durée de ce voyage. À la fin de l'année 2006, la SNCF s'était engagée à construire des horaires de trains de pèlerins concomitants à ceux du service régulier afin de réduire la durée du trajet. Des prix précis et prenant en compte le caractère spécifique des pèlerinages devaient être déterminés. Ces horaires et ces prix devaient être communiqués à l'avance aux organisateurs de pèlerinages. Si un certain nombre de progrès ont pu être notés lors de l'organisation du 135e pèlerinage de l'Assomption, de nombreuses difficultés subsistent et suscitent l'inquiétude des organisateurs de pèlerinages dans la perspective du 150e anniversaire de l'apparition de la Sainte Vierge en 2008. Cette commémoration devrait en effet avoir pour conséquence un doublement du nombre de pèlerins attendus à Lourdes. Il lui demande des garanties claires et précises sur le respect des engagements de la SNCF et sur une amélioration substantielle du service rendu aux organisateurs de pèlerinages.

Texte de la réponse

Compte tenu des difficultés rencontrées à nouveau, à l'été 2007, par les organisateurs de pèlerinages, concernant les horaires des trains spéciaux, la vétusté du matériel et les retards subis liés aux travaux programmés sur le réseau ferré, le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, a saisi la SNCF en lui demandant de bien vouloir lui indiquer quels moyens elle comptait mettre en oeuvre pour remédier à ces dysfonctionnements. La SNCF a confirmé qu'elle souhaitait prendre des mesures correctives pour les prochains pèlerinages et mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour que les pèlerinages 2008 se déroulent dans des conditions de confort et de régularité conformes à ce que les pèlerins sont en droit d'attendre. Un plus grand nombre de rames classiques climatisées sera proposé et permettra aux pèlerins de voyager dans de meilleures conditions. Une voiture-bar sera également incorporée dans tous les trains classiques de pèlerinage et sera mise à la disposition de l'organisateur qui pourra ainsi assurer un service de boissons ou de restauration légère. Des rames TGV assureront également le transports de pèlerins. Les voitures-ambulances, quant à elles, seront entièrement repeintes extérieurement et modernisées intérieurement. La SNCF a engagé une démarche de fond avec RFF afin de pérenniser l'amélioration de l'organisation des trains transportant les pèlerins et notamment le respect de leurs horaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4306

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5524

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2157